



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 143-2023
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.192

Déposée le : 14.06.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Marti (Bern, PS) (porte-parole)
Streiff (Oberwangen b. Bern, PEV)
Schild (Bern, PVL)
Baumann (Münsingen, UDF)
Marti (Belp, UDC)
Hilty Haller (Bern, Les Verts)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Chancellerie d'État
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : Sélectionner

Le travail de mémoire sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux le montre : les victimes nécessitent un soutien plus large

Le Conseil-exécutif est chargé de mettre en place un groupe de travail composé de personnes concernées, d'expertes et d'experts, de spécialistes, et de représentantes et représentants du canton, afin de définir et de mettre en œuvre des dispositifs de soutien adaptés aux besoins des victimes des mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux.

Développement :

La campagne du Symbole commémoratif bernois a été lancée le 25 mai 2023. Une exposition d'affiches, des plaques commémoratives ainsi que du matériel didactique rappellent la grande injustice des mesures de coercition à des fins d'assistance et des placements extrafamiliaux tels qu'ils étaient pratiqués dans le canton de Berne avant 1981. Dans le cadre de nombreuses manifestations, des informations sont proposées et des discussions se déroulent en collaboration avec des personnes concernées. Suite à une motion adoptée par le Grand Conseil, le canton de Berne a émis le mandat de concevoir et de réaliser le Symbole commémoratif bernois, qui remporte un franc succès auprès des personnes concernées, des communes, des paroisses, des médias, des spécialistes, des écoles et nombre d'autres groupes et individus. Il accroît ainsi la conscience historique et suscite la réflexion.

Les enfants placés en dehors de leur famille ont connu des destins différents. Si certains ont été pris en charge dans la dignité, recevant affection et soutien, beaucoup d'autres ont souffert.

Lorsqu'on les rencontre, il apparaît qu'un grand nombre souffre toujours beaucoup des conséquences des mesures de coercition à des fins d'assistance subies pendant leur enfance ou leur adolescence. Ces personnes vivent parfois dans des conditions économiques difficiles, avec des handicaps psychiques et physiques. Certaines situations ravivent les traumatismes, telle que l'entrée en EMS, par exemple, qui peut déclencher des peurs et des crises aiguës, lorsque les souvenirs des abus physiques et psychiques vécus dans les foyers pour enfants refont surface et les contacts physiques, même liés aux soins, deviennent quasiment insupportables. D'autres victimes ne parviennent pas à s'adresser aux offices de l'État pour demander le soutien dont elles ont besoin, par exemple à l'assurance-invalidité (AI) ou à la caisse de compensation de l'assurance-vieillesse (AVS) pour demander des prestations complémentaires, car les traumatismes liés aux expériences faites avec les autorités sont trop vifs et rendent ces démarches impossibles.

La commémoration et le travail d'information dans le cadre du Symbole commémoratif bernois sont largement salués et appréciés par les personnes concernées, mais elles ont besoin de toute urgence d'un soutien plus large pour pouvoir vieillir dans la dignité. Il est nécessaire de leur fournir une aide matérielle ciblée d'une part et des prestations concrètes d'autre part. En outre, les données relatives aux événements et aux cas sont encore très lacunaires.

En 2014, le canton de Berne a apporté sa contribution financière au fonds de soutien de la Confédération. Celui-ci a permis de verser une contribution de solidarité de 25 000 francs à chaque personne concernée. Celles qui ne l'ont pas sollicitée à ce moment-là, parce qu'elles n'en avaient pas connaissance par exemple, peuvent toujours le faire aujourd'hui. L'aide aux victimes est d'ailleurs chargée de soutenir les personnes en question lors du dépôt du formulaire de demande. Cette contribution de solidarité a été et demeure un soutien et une reconnaissance importants pour victimes, mais elle n'atténue la souffrance que pour un temps.

Lorsque des personnes ont subi une injustice sous l'égide de l'État et qu'elles en gardent les stigmates jusqu'à leur vieillesse, les aider tant que faire se peut à en surmonter les conséquences relève d'un devoir moral. Fédéralisme du système social oblige, les cantons ont donc une responsabilité à cet égard. Or, dans le canton de Berne, quelque 2000 victimes sont encore en vie, sans compter celles qui ne sont pas enregistrées. Les soutenir est possible et gérable.

Le meilleur moyen pour ce faire est de procéder à une analyse des besoins en collaboration avec les personnes concernées, les expertes et les experts, et les spécialistes. La liste suivante, non exhaustive, a été établie sur la base des possibles dispositifs cités par les parties prenantes :

- Formation continue ciblée et sensibilisation à la situation et aux besoins des victimes des mesures de coercition à des fins d'assistance et des placements extrafamiliaux pour les autorités telles que l'AI, l'APEA, les services sociaux, les caisses AVS, les EMS ainsi que les services et institutions fournissant des conseils en matière d'endettement, des soins à domicile, etc. Citons l'APEA des Grisons à titre de modèle.
- Des personnes sensibilisées et formées, qui assurent un rôle d'intermédiaire en soutenant les victimes dans leurs démarches administratives et dans d'autres situations. Les offres existantes, comme le projet *caregiver* de la fondation Guido Fluri en collaboration avec Pro Senectute (cf. site du projet : caregivers.ch), doivent être encouragées et mieux connues.
- Accès facilité aux thérapies et prise en charge des coûts, par exemple de la quote-part de la caisse maladie, qui dépasse souvent les capacités financières des personnes concernées.
- Examen des possibilités de soutien financier ciblé, par exemple pour les formations et les reconversions professionnelles ou octroi d'une rente de victime pour les personnes concernées n'ayant pas ou peu de revenus.

- Résorption du manque de données. Une étude menée conjointement avec l'Université de Berne sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux dans le canton de Berne permettrait aux victimes de clarifier et de mieux connaître les circonstances de ces mesures dans leur histoire personnelle. Un travail de mémoire n'a pas encore été effectué dans le canton de Berne à ce sujet.

Destinataires

- Grand Conseil